



## DOSSIER DE PRESSE

Janvier 2018

Journée mondiale des zones humides 2018

« Des zones humides pour les villes de demain »

Du 27 janvier au 28 février 2018

# Journée mondiale des zones humides

2 février 2018



**Des zones humides  
pour les villes de demain**

### Sommaire :

- p. 2-10 : Thème 2018 – Des zones humides pour les villes de demain
  - p. 3 : Journée mondiale des zones humides et convention de Ramsar
  - p. 4-6 : Les zones humides pour s'adapter au changement climatique
  - p. 6 : Les zones humides et la nature en ville
  - p. 7 : Les zones humides, pourvoyeuses de bien-être urbain
  - p. 8 : Épuration des eaux et baignade urbaine
  - p. 9 : Les zones humides, créatrices de valeur immobilière
  - p. 10 : Qu'est-ce qu'une zone humide, une zone humide urbaine ?
- p. 11-12 : Références et Contacts presse

Évènement animé en France par :



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE



Pôle-relais  
Zones Humides



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement





## Des zones humides pour les villes de demain

### *Thème de la Journée mondiale des zones humides 2018*

L'édition 2018 de la Journée mondiale des zones humides est consacrée à la nécessité, vitale, d'**intégrer les milieux humides dans les villes et leur développement**.

En effet, à l'heure où près de **quatre français sur cinq vivent en ville**<sup>1</sup>, les villes doivent faire face à de multiples enjeux : l'adaptation au changement climatique, la lutte contre le mal-être urbain, la préservation de la nature en ville, le développement de l'économie locale ou encore la qualité des eaux, potables comme de baignade, et bien d'autres, le tout en préservant ses ressources naturelles.

Et ce, alors que depuis 2006 **l'équivalent d'un département** d'espace rural (490 000 ha) a été artificialisé, dont les deux tiers au profit des espaces urbains, faisant de l'urbanisme et des infrastructures la **première cause de disparition et de dégradation des zones humides** en France<sup>2</sup>.

Pourtant, les zones humides sont de véritables atouts pour la ville. Et certaines villes ont bien compris qu'il est possible de conjuguer harmonieusement leur développement et ces espaces précieux en s'appuyant sur leur préservation pour améliorer son développement, favoriser la biodiversité du territoire et améliorer le cadre de vie des habitants.

Par exemple, les zones humides sont des **amortisseurs du changement climatique** et de ses effets, en particulier au sein des villes. Ces milieux renforcent ainsi la capacité des territoires et des populations à récupérer un fonctionnement normal après une perturbation importante, comme une inondation ou une canicule. Ce sont donc de véritables **infrastructures naturelles** du développement des villes.

En effet, en amont des villes et autour des berges, les mares, marais, tourbières, ripisylves, etc. agissent comme des zones tampons et des éponges en freinant et absorbant l'eau, réduisant **les crues et les inondations** (cf. détails et exemple p. 4). D'un autre côté, l'été, **lors des canicules**, les milieux humides urbains contribuent au rafraîchissement de l'air en conjuguant le meilleur des effets des espaces verts (milieux terrestres) et des espaces bleus (milieux aquatiques) (cf. détails et exemple p. 5).

Les marais littoraux, les tourbières et, outremer, les mangroves périurbaines **stockent le carbone atmosphérique** bien plus efficacement que les forêts, empêchant de grandes quantités de CO<sub>2</sub> de rejoindre les gaz à effet de serre de l'atmosphère. Un atout certain quand l'on sait que 70 % des émissions de gaz à effet de serre sont le fait des villes et que certaines d'entre-elles se sont engagées à réduire d'au moins 40 % leurs émissions d'ici 2030<sup>3</sup> (cf. détails et exemple p. 6).

Les milieux humides en ville sont aussi des espaces importants pour accueillir une flore et une faune riche, des milieux terrestres comme aquatiques, **permettant à la nature de pénétrer, se maintenir en ville** et de la traverser (cf. détails et exemple p. 6).

Journée mondiale  
des zones humides  
2 février 2018



Des zones humides  
pour les villes de demain



## La Journée mondiale des zones humides

Chaque année, le 2 février, une pluralité d'acteurs se mobilise dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides (JMZH) pour sensibiliser le public à la préservation des milieux humides et faire connaître leur importance dans l'écologie mondiale. L'édition 2018, intitulée « Des zones humides pour les villes de demain », proposera une multitude d'activités partout en France sur les enjeux qui entourent la disparition des zones humides et les solutions à mettre en oeuvre pour préserver et utiliser de manière durable ces écosystèmes uniques.

Le 2 février, date anniversaire de la convention de Ramsar (cf. plus bas), sera l'occasion de présenter au public et aux acteurs de nos territoires « leur » zone humide ou celles des environs, à travers une visite de terrain, une exposition, un conte ou encore un débat. Ainsi, **du 27 janvier au 28 février 2018**, associations, gestionnaires d'espaces naturels, centres d'éducation ou de documentation ou encore collectivités feront découvrir **les richesses et les rôles de ces milieux**.

Pour trouver une animation pour la Journée mondiale des zones humides près de chez soi, rien de plus simple : **toutes les animations** « Journée mondiale des zones humides » de France sont recensées sur le Portail national zones humides.

Vous pourrez les découvrir à travers une **application smartphone** et un **moteur de recherche** multicritères (lieu, type d'animation, accessibilité).

## La convention de Ramsar sur les zones humides

Cette **Convention sur les zones humides ou convention de Ramsar** est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Sa particularité est d'être le **premier traité d'envergure mondiale** sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le nom officiel du traité, *Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*, révèle l'accent mis à l'origine sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, notamment en tant qu'habitats pour les oiseaux d'eau. Puis, la Convention a élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, reconnaissant celles-ci comme des **écosystèmes extrêmement importants** pour la conservation de la **biodiversité** et le **bien-être des sociétés humaines**.

La Convention, entrée en vigueur en 1975, a été ratifiée par la France en 1986, et compte 169 États membres en ce début 2017. Bien que le message central porté par Ramsar soit la nécessité de recourir à l'utilisation durable des zones humides, l'« étendard » de la Convention est le **réseau des zones humides d'importance internationale** (ou liste de Ramsar). Actuellement, les États ont inscrit 2 290 zones humides (ou sites Ramsar) sur cette liste, qui couvrent 2,25 millions de kilomètres carrés (comme la superficie de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Portugal et de l'Italie réunies).

Portail national des zones humides :  
 Rubrique Agir >  
 Ramsar et la Journée mondiale des zones humides > Espace visiteurs  
<http://www.zones-humides.org/>



Application et module :  
<http://bit.ly/2DudnEk>

Vous pouvez également suivre les animations en région grâce au flux RSS (colonne de droite, en bas) :  
<http://bit.ly/2DqmjLW>

Plus d'infos sur les pôles-relais zones humides (<http://bit.ly/2mQ7Rm2>) et le site de la convention de Ramsar (<http://www.ramsar.org>).



La présence de cette nature et la fraîcheur apportée sont fortement liées<sup>4</sup> avec l'élaboration d'un **bien-être psychologique et d'une meilleure santé** pour ceux qui y flânent, y jouent, viennent y discuter ou faire de l'exercice physique, ou tout simplement qui regardent ces milieux depuis leurs fenêtres (cf. détails et exemple p. 7).

Ces milieux ont par ailleurs la remarquable capacité de filtrer et de dépolluer les eaux, contribuant ainsi au renouveau des **baignades urbaines**. Et ce n'est pas anodin à l'heure de la préparation des **Jeux olympiques de 2024** (cf. détails et exemple p. 8).

Tout ceci commence à être reconnu et fait que les zones humides sont également **créatrices de richesse**. Leur présence dans une ville, ou tout simplement la vue sur celles-ci, augmentent ainsi la valeur immobilière et locative des logements à proximité (cf. détails et exemple p. 9).

## Les zones humides, outils d'adaptation des villes au changement climatique

### Des prairies humides contre les crues et les inondations

Les milieux humides tels que les plaines inondables et les prairies humides servent de réservoir naturel d'expansion des crues. Le débordement des cours d'eau dans les zones humides périphériques (mares, bras mort de rivières, etc.) et la rétention d'eau provoquent ainsi une diminution du débit et un étalement dans le temps du débit maximum d'eau, et donc des crues. En outre, la végétation de ces milieux et les sédiments dissipent l'énergie hydraulique, diminuant la vitesse d'écoulement. Ces deux effets **réduisent ainsi l'ampleur du phénomène en cas de crue et les risques d'inondation**.

*Comment les villes et villages peuvent-ils préserver des milieux humides tout en se développant ? Découvrez dans ces encadrés des exemples concrets et récompensés obtenus par la planification, la restauration, la gestion, la valorisation de ces milieux ou encore l'implication des populations en faveur de ces écosystèmes.*

**Rennes** (35) aménage actuellement un parc naturel urbain de 30 ha avec des zones humides sur les **prairies Saint-Martin, en plein cœur de la ville**. Ce parc sert notamment de zone d'expansion des crues et contribue à protéger ainsi la ville des inondations.

Capitale de la biodiversité 2016<sup>5</sup>

Contact : Service de presse de la Ville de Rennes/Rennes Métropole – prescom@rennesmetropole.fr – 02 23 62 22 34





## Des espaces bleus pour rafraîchir la ville

En raison de l'artificialisation des sols et de la couleur sombre du bâti, les villes souffrent de surchauffe par un phénomène appelé « îlot de chaleur urbain ». À Paris par exemple, cet îlot engendre une augmentation de température moyenne de 2 à 3 °C supérieure en centre-ville par rapport à la campagne environnante. Cette différence de température peut dépasser les 10 °C !

Outre l'inconfort provoqué par de telles surchauffes, de nombreux effets néfastes sont à regretter sur la santé des populations (canicule de 2003), la durée de vie des matériaux, la consommation d'énergie des équipements de refroidissement et le climat local.

La présence de zones humides permet de rafraîchir localement (et dans un panache de plusieurs kilomètres en cas de vent) les villes, par absorption de la chaleur dans l'eau et la terre humide, ainsi que par évaporation de l'eau contenue dans le sol, les plans d'eau et les plantes. **La baisse de température obtenue varie de 0,5 à 3 °C**<sup>6</sup>.

Il a par ailleurs été prouvé qu'un réseau de petites zones humides (mares, jardins de pluies, noues en eaux) distribuées dans l'espace urbain apporte un bénéfice thermique supérieur à une seule grande masse d'eau (canal, réservoir, lac).

*Une zone humide en plein centre-ville de Roanne.*

*Photo : Ville de Roanne*

La **ville de Roanne** (42) a rénové la Place des promenades en centre-ville, un espace vert de 3,7 ha avec **une zone humide à 3 bassins**. Cet espace limite l'îlot de chaleur de la ville.

Concours Capitales de la biodiversité 2015<sup>7</sup>

Contact : Grégory Aymond, chef de service Environnement, Ville de Roanne – gaymond@mairie-roanne.fr – 04 77 23 21 20





La **commune de Mont-Dore** en Nouvelle-Calédonie a mis en place un **observatoire des mangroves** pour déterminer l'évolution de la capacité de ce milieu à piéger le CO<sub>2</sub> dans le contexte du changement climatique, tout en installant la science au cœur de la ville et en renforçant les connaissances des habitants sur cet écosystème.

Palme de l'Initiative française sur les récifs coralliens 2015<sup>9</sup>

Contact : **Éric Gay**, maire de Mont-Dore en 2015

## Des mangroves pour absorber le carbone

Les mangroves et les marais littoraux périurbains sont des **champions du stockage du carbone**, et donc des fers de lance des villes dans leur lutte contre l'accroissement de l'effet de serre. En effet, ces milieux retiennent le carbone **bien plus longtemps que les forêts** (jusqu'à des millénaires contre quelques siècles maximum). En outre, en stockant le carbone dans les sédiments qui s'empilent et en continuant de croître dessus, ces milieux littoraux n'atteignent pas de saturation en carbone comme les sols terrestres. Ainsi, bien que constituant une **surface bien inférieure aux forêts** (moins de 3 %), mangroves et marais littoraux absorbent autant de carbone !<sup>8</sup>



## Les zones humides, vecteurs de nature en ville et à travers les villes

Les espaces urbains sont des obstacles majeurs au déplacement de la faune, grande comme petite, et à la propagation des plantes. Béton et bitume empêchent par exemple les animaux de se déplacer pour accomplir leurs besoins vitaux, que ce soit la recherche de nourriture quotidienne, les migrations saisonnières pour la reproduction ou la migration climatique vers des zones plus fraîches ou hors d'eau.

Même les espèces que l'on disait autrefois communes (moineaux, abeilles, « mauvaises herbes ») se heurtent à ce rempart urbain et à ses pièges mortels. Plus l'urbanisation est forte, plus la diversité des espèces est faible, plus les espèces indigènes et spécialisées sont menacées.

Pourtant, le verdissement des villes et la connexion des différents espaces verts et bleus –les zones humides étant au croisement des deux– réduisent cet obstacle. Ainsi, **la nature ordinaire peut se maintenir dans les villes**, s'y déplacer et les traverser grâce à la trame verte et bleue reconstruite en son sein.

**Nantes (44)** a mis en place des **jardins flottants** sur et au large de ses quais pour recréer un écosystème en milieu urbain. Grand succès auprès des oiseaux, libellules et habitants !

Capitale verte européenne 2013 et concours Capitales de la biodiversité 2015<sup>10</sup>

Contact : **Romarc Perrocheau**, Directeur du Jardin des Plantes et du Conservatoire de la Biodiversité, Ville de Nantes – romarc.perrocheau@mairie-nantes.fr – 02 40 41 65 15



## Les zones humides, pourvoyeuses de bien-être en ville

Les zones humides, à la fois espaces verts (milieux terrestres) et espaces bleus (milieux aquatiques), contribuent au bien-être et à la santé des citoyens. Ces milieux constituent en effet des espaces de promenade le long des milieux humides et de découverte des milieux aquatiques au sein de paysages issus de l'interaction entre l'activité humaine (habitation, voie de déplacement, jardinage, agriculture, etc.) et la nature (nature du sol, présence de l'eau, végétation, etc.). Plus encore, en tant qu'espaces verts urbains et péri-urbains, ils apportent des espaces de rencontre, d'échanges, de loisirs et d'activités physiques. Enfin, ils forment des espaces de quiétude et de préservation, mêlant calme, perspective paysagère reposante, fraîcheur pureté de l'eau et de l'air.

Des études scientifiques récentes ont ainsi montré que la présence de milieux aquatiques en ville, plus encore s'ils sont végétalisés, permettait :

- la réduction de la nuisance du bruit ambiant (trafic routier, ventilation) ;
- l'amélioration de l'humeur, de l'estime personnelle ;
- l'incitation à la contemplation, à l'auto-développement, à la formation de l'identité ;
- la régénération spirituelle ;
- la réduction de la détresse mentale ;
- l'interaction communautaire et le bien-être social ;
- les activités physiques et donc la lutte contre l'obésité, surtout s'il y a un pourtour (lac, étang) ou un linéaire (rivière, plage).<sup>11</sup>

*Le parc de Saint-Jacques-de-la-Lande.*

*Photo : Mairie de Saint-Jacques-de-la-Lande CC by-sa*



Le **parc urbain de Saint-Jacques-de-la-Lande** (35) a été créé pour donner une identité forte à la commune et apporter aux habitants une contrepartie à l'espace urbain dense. La mise en valeur du paysage et du parcours de l'eau constitue un espace propice à la détente, au plaisir de se perdre et à l'immersion dans la nature.

Palmarès du Grand prix Urbanisme et milieux humides de 2012<sup>12</sup>

Contacts : Anne-Sylvie Bruel del'Atelier de paysages Bruel-Delmar – as.bruel@brueldelmar.fr – 01 47 00 00 51



## Épuration des eaux et baignade urbaine : en avant vers Paris 2024 !

Un autre intérêt des zones humides gagne en visibilité depuis l'annonce des Jeux olympiques de Paris 2024 : l'épuration des eaux, en particulier de baignade.

En effet, Paris s'est engagé à rendre la Seine baignable d'ici 2024 pour accueillir les épreuves de 10 km nage libre et du triathlon. Or les zones humides (mares, bras morts, ripisylve ou encore prairies inondables) peuvent à la fois filtrer les eaux de pluie – et les déchets et pollutions avec elles – avant qu'elles ne rejoignent les rivières, et éviter que les stations d'épuration ne débordent en cas d'orage. Et ce, alors que **les eaux de pluie sont l'une des quatre grandes causes de la pollution de la Seine !**<sup>13</sup>

Plus encore, les milieux humides sont capables de dépolluer les eaux des cours d'eau en filtrant, absorbant et transformant les polluants grâce à leur végétation et à leurs bactéries !<sup>14</sup>



Vue aérienne des bassins filtrants du parc départemental du Chemin-de-l'Île (en bas à droite).

Photo : Olivier Ravoire/CD 92

Parc départemental des Hauts-de-Seine du Chemin-de-l'Île à **Nanterre** et ses 7 bassins filtrants pour **rendre l'eau de la Seine baignable** dans une piscine.

1<sup>er</sup> prix de la catégorie Espaces verts et paysages, 11<sup>e</sup> Grand prix de l'Environnement des villes d'Île-de-France en 2007<sup>15</sup>

Contact : Mirja Mechiche, conférencière au Conseil départemental des Hauts-de-Seine – [mmechiche@hauts-de-seine.fr](mailto:mmechiche@hauts-de-seine.fr)

*Des passants sur le chemin platelé du parc départemental, traversant l'un des bassins filtrants.*

*Photo : Stéphanie Gutierrez Ortega/CD 92*





## Les zones humides, créatrices de valeur urbaine

En conséquence de tous ces bienfaits, les zones humides sont **créatrices de richesse**. Leur présence dans une ville augmente en effet la valeur immobilière des logements à proximité.

Une étude de 2017 a démontré que, comme les espaces verts, la proximité d'une zone humide et la vue sur ce milieu fait **augmenter le prix de l'immobilier résidentiel, ainsi que la valeur locative**<sup>16</sup>. Si cette augmentation est très variable, elle est globalement plus forte lorsque que la zone humide est grande et de bonne qualité, abrite une nature remarquable et remarquable, ou encore est entourée d'un espace vert tampon de qualité.

La restauration de la zone humide de la **ZAC des Jonchets à Grand-Charmont** (25) s'est accompagnée d'une intégration et de l'amélioration paysagère d'un quartier résidentiel, avec une augmentation de la valeur foncière et immobilière.

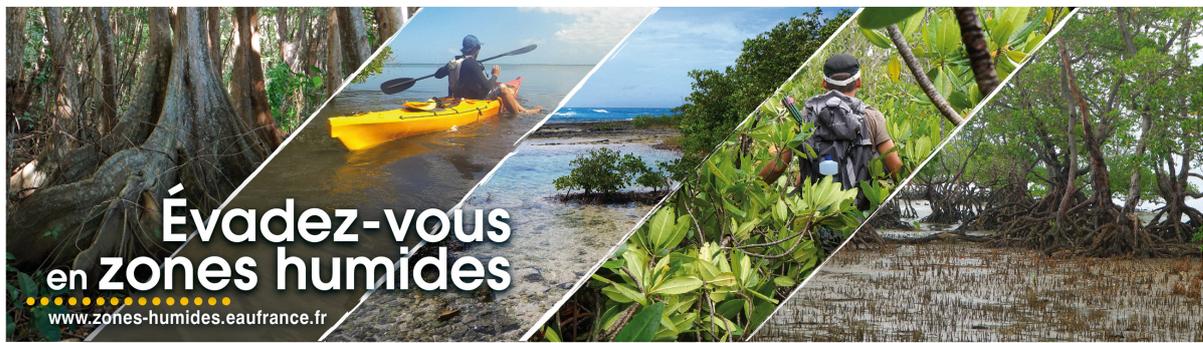
Palmarès du Grand prix Urbanisme et milieux humides de 2012<sup>17</sup>

Contact : Georges Contejean, conseiller communautaire agglomération Pays de Montbéliard – [georges.contejean@grand-charmont.com](mailto:georges.contejean@grand-charmont.com) - 03 81 32 02 47

*Aménagement pédestre dans la zone humide réhabilitée de la ZAC des Jonchets.*

*Photo : Mairie de Grand-Charmont*





## Évadez-vous en zones humides

www.zones-humides.eaufrance.fr

### Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre la terre et l'eau. Elle est recouverte d'eau peu profonde, de façon permanente ou temporaire. C'est un écosystème très varié qui se forme en frange des rivières, des étangs, des lacs, des estuaires, des deltas, des baies ou encore des sources.

Le code de l'environnement les définit comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Plus large que la réglementation française, la définition internationale fixée par la convention de Ramsar inclut notamment parmi les zones humides les eaux courantes – rivières, fleuves –, ainsi que les étangs et lagunes, et de façon générale les « étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Elle y associe également « des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide » ou les îles ou les étendues d'eau marine situées à l'intérieur d'une zone humide.

Les milieux humides sont présents sous toutes les latitudes. Ils dessinent une multitude de paysages caractéristiques : estuaires, lagunes, étangs, lacs, marais, marais salés, vasières, tourbières, prairies humides, forêts marécageuses, ou encore récifs coralliens, lagons et mangroves dans les régions tropicales...

Les milieux humides sont habituellement classés en trois catégories :

- les milieux humides continentaux, d'eau douce, situés à l'intérieur des terres : marais, mares naturelles, tourbières, prairies, landes et forêts humides... C'est le cas du Marais audomarois ;
- les milieux humides littoraux, d'eau salée ou saumâtre, sur ou en bordure des côtes : zones estuariennes, lagunes, étangs d'arrière-dunes, vasières, mangroves... C'est le cas de la baie du Mont-Saint-Michel ;
- les milieux humides aménagés, façonnés par l'homme, d'eau douce comme d'eau salée : marais mouillés et desséchés, marais salants, retenues d'eau... C'est le cas de la Brenne et de ses mille étangs.

Les **zones humides urbaines** sont situées dans les villes, près des villes ou dans leurs banlieues. Ce sont des fleuves avec leurs plaines d'inondation, des lacs, des marécages mais aussi leurs variantes côtières – marais salés, mangroves et récifs coralliens. Ce sont aussi les espaces bleus, variantes des espaces verts où les milieux aquatiques prédominent, et les zones humides artificielles comme les bassins aquacoles ou d'orage, les réservoirs d'eau, les canaux, les fontaines, les noues de gestions des eaux de pluie, etc.

#### À noter :

Les premières villes sont nées sur les plaines d'inondation du Tigre et de l'Euphrate – des zones humides. Sur ces plaines fertiles, les premiers « citadins » pratiquaient l'agriculture, trouvaient de l'eau et pouvaient transporter leurs marchandises.

Parc du Chemin-de-l'Île de Nanterre.

Photo : L. Mignaux/Terra





## Sources et références

1. Agglomération de plus de 2 000 habitants. Source : La part de la population vivant en ville plafonne – Centre d'observation de la société, 2017 <http://www.observationsociete.fr/population/donneesgeneralespopulation/la-part-de-la-population-vivant-en-ville-plafonne.html>
2. Le point sur... L'évolution des zones humides entre 2000 et 2010 n°144, 2012, CGEDD. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/265/1136/levolution-zones-humides-entre-2000-2010-1.html>
3. Hot Cities: battle-ground for climate change, ONU, 2011. [http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/E\\_Hot\\_Cities.pdf](http://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/E_Hot_Cities.pdf)
4. Les bienfaits du végétal en ville (Plante et Cité, 2014) [http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor\\_PDF/CiteVerte\\_BienfaitsVegetalVille2014.pdf](http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/CiteVerte_BienfaitsVegetalVille2014.pdf) p. 8.
5. Recueil du concours Capitales de la biodiversité 2016 – Sols et biodiversité, p. 121 [http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/pages/documents/Recueil\\_Actions\\_Capitale-Biodiversite-2016-SOLS-BIODIVERSITE.pdf](http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/pages/documents/Recueil_Actions_Capitale-Biodiversite-2016-SOLS-BIODIVERSITE.pdf); Prairies Saint-Martin: un parc naturel au cœur de Rennes <https://social.shorthand.com/metropolerennes/ngONKEAtcn/prairies-saint-martin-un-parc-naturel-au-coeur-de-rennes>
6. Les îlots de fraîcheur dans la ville. Les notes de l'ADeUS (ADeUS, 2014). [http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg140-environnement/files/note-140\\_ilots\\_fraicheur\\_web.pdf](http://www.adeus.org/productions/les-notes-de-ladeus-ndeg140-environnement/files/note-140_ilots_fraicheur_web.pdf)
7. Recueil du concours Capitales de la biodiversité 2015 – Nature en ville et changements climatiques, p. 121 [http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/pages/documents/Recueil\\_Action\\_capitale\\_2015.pdf](http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/pages/documents/Recueil_Action_capitale_2015.pdf)
8. A blueprint for blue carbon toward an improved understanding of the role of vegetated coastal habitats in sequestering CO<sub>2</sub> (McLeod, 2011); Clarifying the role of coastal and marine systems in climate mitigation (Howard, 2017).
9. Palme IFRECOR 2015 <http://www.ifrecor.com/palme-ifrecor-2015.html>
10. Recueil du concours Capitales de la biodiversité 2015 – Nature en ville et changements climatiques, p. 77 [http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/pages/documents/Recueil\\_Action\\_capitale\\_2015.pdf](http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/pages/documents/Recueil_Action_capitale_2015.pdf)
11. Developing the urban blue: Comparative health responses to blue and green urban open spaces in Germany (S. Völker & T. Kistemann, 2015); Therapeutic landscapes and wellbeing in later life: Impacts of blue and green spaces for older adults (Finlay, 2015); Residential exposure to visible blue space (but not green space) associated with lower psychological distress in a capital city (Nutsford, 2016).
12. Milieux humides et aménagement urbain – Dix expériences innovantes (CERTU, 2015), p. 185.
13. Avec les rejets des péniches, les problèmes de raccordement et de traitement des stations d'épuration.
14. Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments – Périmètre Métropole du Grand Paris – Tome 1 – CADRE (Apur, 2016), p. 14-15 [https://www.apur.org/sites/default/files/documents/Baignade\\_en\\_Seine\\_et\\_en\\_Marne\\_CADRE.pdf](https://www.apur.org/sites/default/files/documents/Baignade_en_Seine_et_en_Marne_CADRE.pdf)
15. Nanterre et Pantin, lauréats du 11e Grand prix de l'Environnement des villes d'IDF <https://www.actu-environnement.com/ae/news/grand-prix-environnement-IDF-nanterre-pantin-lauréats-3769.php4>; [https://www.apur.org/sites/default/files/documents/Baignade\\_en\\_Seine\\_et\\_en\\_Marne\\_CADRE.pdf](https://www.apur.org/sites/default/files/documents/Baignade_en_Seine_et_en_Marne_CADRE.pdf); [http://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/PDF/Cadredrevoie/Plaquettes\\_de\\_parc/Parcs\\_2012\\_-\\_Chemin\\_de\\_l\\_ile.pdf](http://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/PDF/Cadredrevoie/Plaquettes_de_parc/Parcs_2012_-_Chemin_de_l_ile.pdf)
16. Valuing urban wetland quality with hedonic price model (Mei, 2017); Les bienfaits du végétal en ville (Plante et Cité, 2014), p. 15 [http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor\\_PDF/CiteVerte\\_BienfaitsVegetalVille2014.pdf](http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/CiteVerte_BienfaitsVegetalVille2014.pdf)
17. Milieux humides et aménagement urbain – Dix expériences innovantes (CERTU, 2015), p. 148.



**Journée mondiale  
des zones humides**  
2 février 2018

Les zones humides pour un avenir urbain durable



## Contacts et espace presse

Retrouvez en ligne l'espace presse de l'évènement : <http://www.zones-humides.org/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-presse>

### Association Ramsar France

Bastien COÏC  
Tél. : 05 46 82 12 69  
jmzh@ramsarfrance.fr



### Agence française pour la biodiversité

Céline PIQUIER  
Attachée de presse AFB  
presse@afbiodiversite.fr



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement

### LPO

Carine BREMOND  
Chargée de communication  
Tél. : 06 34 12 50 69  
carine.carbon@lpo.fr



**AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ**

### Société nationale de protection de la nature

Grégoire MACQUERON  
Chargé de communication et d'information zones humides  
Tél. : 01 43 20 15 39  
zhi-gzh@snpn.fr

